

DRANCY, NOUS NE DEMANDONS PAS L'AUMONE MES SEIGNEURS LAGARDE...

Inflation 2022 confirmée à 4,8% en avril 2022, l'Insee estime que l'inflation dépasserait les 7% sur un an au mois de mai 2022.

Y A TOUT QUI MONTE, SAUF NOTRE POUVOIR D'ACHAT

La municipalité, dans sa noblesse, au conseil municipal du jeudi 19 mai 2022 et juste avant des élections, ose nous donner la valeur de 8, 3 € à 4, 16 € par mois, nous prenons vos miettes, pour consommer sans réfléchir, mais cela ne répond pas à nos besoins.

Quand la grille pour un 100 % est à 1593 € au départ de carrière et que nos frais fixes pour travailler (loyers, tickets restaurants, essence...) ne sont pas pris en compte malgré Article L731-1 « *L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.* »

Délibère :

Article 1 : Décide la mise en place d'un dispositif d'action sociale au bénéfice des agents d'un montant de :

- 100 € pour les agents de catégorie C au 19 mai 2022,
- 80 € pour les agents de catégorie B au 19 mai 2022,
- 50 € pour les agents de catégorie A au 19 mai 2022.

Article 2 : Afin de garantir un versement dans les meilleurs délais, ce soutien social sera versé au moyen de cartes-cadeaux.

Article 3 : La ville de Drancy doit être l'employeur principal de l'agent. L'agent doit être dans les effectifs en activité à la date du 19 mai 2022.

Article 4 : Les dépenses inhérentes à cette délibération sont prévues au budget communal de l'exercice en cours.

Pourtant la Ville de Drancy a économisé, sur notre force de travail, 9 millions €uros du budget de fonctionnement en 2021 et l'a replacé en 2022 en investissement et fonctionnement. (Compte administratif 2021)

II) LES DEPENSES DE PERSONNEL

- Le montant 2021 réalisé des dépenses de personnel a été de 58 282 295 €
- Traitement indiciaire : 27 094 112,56€ 46,4 % du budget du personnel
- Montants des NBI : 324 571,52 €. 477 agents en bénéficient, 0,5 % du budget du personnel
- Montant des SFT (supplément familial de traitement) versés : 353 906,13 €
- Evolution pour 2022 3,5% : 60 918 000 €

Le Régime indemnitaire

La Collectivité a mis en place le RIFSEEP pour certains cadres d'emploi en 2017 et en 2020. Les grades non éligibles conservaient leur régime indemnitaire basé sur l'IAT, l'IMP...

Le régime indemnitaire est organisé en trois parts :

- RI PART 1 : lié au cadre d'emploi et au groupe de fonctions de chaque agent
- RI PART 2 : lié aux suggestions particulières attachées au fonction de l'agent
- RI PART 3 : lié à l'évaluation annuelle dite CREP (Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle)

Le montant versé en 2021 est de :

- Pour le RI PART 1 et RI PART 2 = 4 474 327 € 7,67 % du budget dépense du personnel (Primes mensuel (SFE : grades - Fonctions) (fixe liées))
- Pour le RI PART 3 = 890 817 € Prime de février (CIA Prime variable) 1,52 % du budget du personnel (liée au CREP (compte rendu entretien évaluation))

Heures supplémentaires

- Montant : 834 540 € (1,43 % du budget du personnel)
- Nombre d'heures supplémentaires : 37 666

La CGT, vous incite à prendre les miettes et demander le respect. C'est nous qui faisons le bien pour les habitants de Drancy.

Pourquoi la CGT ne peut pas négocier une aide sociale de 50 % des loyers à Drancy, vu la part de pouvoir d'achat prise aux agents par nos élus municipaux de L'OPH DRANCY ?

Pourquoi nous n'avons pas les tickets restaurants, pour de vrais repas complets ?



RÉSIS-TANCE !

JE VOTE CGT
DU 1 ER AU
8 DECEMBRE



NEGOS
LOCALES